

*Date de dépôt : 14 novembre 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Dimier : Des directions générales ont été surclassées en offices. Combien de promotions ? Combien de nouveaux cadres ? Quelles répercussions sur les finances de l'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Au moment où toutes les mesures sont employées pour réduire l'enveloppe financière du mastodonte qu'est l'Etat, voici que le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC – B 4 05.10) a subi une modification qui est entrée en vigueur le 24 octobre 2018.*

*Certaines directions générales ont été surclassées en offices, leurs services en directions. Cette mutation est accompagnée d'un chapelet de promotions.*

*Il n'y a pas si longtemps, le Conseil d'Etat a rétrogradé d'une classe salariale tout un corps (la police judiciaire), le voici qui se livre à des promotions opérées en catimini via la promulgation d'une modification de règlement.*

*Vous saurez comprendre que tant la manière que ses répercussions sur les finances de l'Etat nous interpellent.*

*Mes questions :*

- 1. *Après le surclassement de directions générales en offices, combien de cadres seront réévalués à la hausse jusqu'au premier janvier 2019 ?***
- 2. *Combien de cadres le seront d'ici le 31 décembre 2019 ?***
- 3. *Combien de fonctions de cadres seront créées suite à ce changement ?***
- 4. *Quel est le volume de l'enveloppe financière nécessaire pour payer les augmentations salariales de tous les concernés ?***

*Que le Conseil d'Etat soit remercié de sa réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

- 1. *Des directions générales ont été surclassées en offices ?***

Les modifications de libellés d'entités mentionnées ont été effectuées dans une volonté d'harmonisation et n'entraîne aucun « surclassement ».

- 2. *Combien de promotions ?***

Il n'y a pas eu et il n'y aura pas de promotion en lien avec ces modifications de libellés d'entités.

- 3. *Combien de nouveaux cadres ?***

Il n'y a pas et il n'y aura pas de nouveaux cadres en lien avec ces modifications de libellés d'entités.

- 4. *Quelles répercussions sur les finances de l'Etat ?***

Il n'y a pas et il n'y aura pas de répercussions sur les finances en lien avec ces modifications de libellés d'entités.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS